RAPPORT MORAL DU PRESIDENT MONSIEUR JEAN PEYRONNET

Chers adhérents, chers propriétaires forestiers,
Mesdames et Messieurs les élus,
Je vous remercie de votre présence à cette assemblée générale de l'Association Syndicale Autorisée du Vercors.
Cette réunion est un moment important pour notre association. Elle nous permet de faire le bilan du travail accompli, d'évoquer les difficultés que nous rencontrons et, surtout, de réfléchir ensemble à l'avenir de nos forêts et de nos territoires de montagne.
Mais avant d'aborder les questions techniques, financières et les préoccupations qui sont aujourd'hui les nôtres, je souhaite rappeler quelques évidences qui méritent, me semble-t-il, d'être entendues.
La forêt du Vercors n'est pas simplement un paysage que l'on admire ou un espace de loisirs dont on dispose librement. C'est avant tout un patrimoine vivant, un outil de travail, une richesse économique et un héritage que nous avons le devoir de transmettre.

1. La forêt du Vercors, une histoire et un patrimoine

Depuis toujours, la forêt occupe une place essentielle dans la vie des VERTACOMICORIENS.
Elle a permis à des générations d'habitants de se chauffer, de construire leurs maisons et leurs charpentes, de faire vivre leurs exploitations et de valoriser les ressources de leur territoire.
Les propriétaires forestiers privés représentent aujourd'hui plus de 60 % de la surface forestière de notre massif.
Ces propriétaires ont acquis, conservé et souvent entretenu leurs parcelles avec un objectif essentiel : mobiliser le bois pour répondre aux besoins de chauffage et produire du bois d'œuvre, notamment pour la construction.
Ils faut également rappeler une réalité fondamentale : derrière chaque parcelle, il y a un propriétaire, des investissements, des obligations et des responsabilités.
Les propriétaires privés ont toujours souhaité que les habitants du Vercors puissent profiter de leurs forêts, s'y promener, découvrir la nature, ramasser des champignons et apprécier les bienfaits de cet environnement exceptionnel.
Cette ouverture a longtemps reposé sur une relation de confiance, de convivialité et de respect mutuel.
Mais cette confiance implique une contrepartie indispensable : le respect des lieux, des propriétés, de la faune, de la flore et du travail de ceux qui entretiennent et exploitent la forêt.
Car il ne faudrait jamais oublier que, si la forêt profite à tous, la propriété et les charges qui l'accompagnent ne sont pas pour autant collectives.
Les propriétaires privés restent notamment redevables des impôts fonciers sur leurs terrains. Ils supportent également les contraintes de gestion, les investissements nécessaires et les responsabilités attachées à leurs biens.
Il est donc légitime qu'ils soient respectés et entendus.

2. L'ASA du Vercors : une réalisation collective au service de la forêt

C'est précisément pour répondre aux besoins de la forêt que notre association a été créée en 1982, sous l'égide de Philippe PIONE.
À cette époque, un constat s'imposait : l'exploitation forestière dans le Vercors était rendue particulièrement difficile par le relief, les pentes et les contraintes d'accès.
Dans un massif aussi escarpé que le nôtre, créer des routes et des pistes forestières n'était pas un luxe. C'était une nécessité économique et une question de sécurité pour les professionnels et les propriétaires.
Il fallait permettre aux engins d'accéder aux peuplements, faciliter la sortie des bois, réduire les difficultés des chantiers et améliorer les conditions de travail.
Or, les moyens financiers disponibles ne permettaient pas aux propriétaires d'assumer seuls des travaux d'une telle ampleur.
La création de l'ASA a donc permis de réunir les propriétaires autour d'un projet commun et de mobiliser des financements publics indispensables.
Grâce à ce dispositif, les travaux ont pu bénéficier d'un financement comprenant notamment 40 % de subventions européennes, 20 % de l'État et de la Région, et 20 % du Département, le solde de 20 % restant à la charge des propriétaires.
Cette mobilisation a porté ses fruits.
Aujourd'hui, ce sont 71 kilomètres de routes et de pistes forestières qui ont été réalisés grâce au travail et à la volonté de tous ceux qui ont contribué à cette aventure collective.
Soixante et onze kilomètres ! Ce chiffre représente bien davantage qu'un réseau de voies d'accès.
Il représente des années d'efforts, des investissements importants et une volonté commune de maintenir une activité forestière sur notre territoire.
Ces infrastructures constituent un outil indispensable à l'exploitation de nos forêts, mais également à leur gestion et à la sécurité des interventions.
Il faut cependant rappeler une distinction essentielle : l'ASA assure la gestion et l'entretien des ouvrages relevant de sa responsabilité, tandis que les terrains forestiers traversés restent la propriété des adhérents concernés.
Les routes et les pistes ont une vocation forestière. Elles ne signifient pas que les terrains privés deviennent des espaces publics sans limites ni règles.
C'est un principe que nous devons continuer à défendre et à faire comprendre.

3. Depuis 2018, une évolution préoccupante des usages

Depuis quelques années, et particulièrement depuis la période des confinements, nous constatons une évolution importante des pratiques de loisirs en milieu naturel.
La forêt est devenue, pour un nombre croissant de pratiquants, un espace de loisirs sportifs : VTT d'enduro, vélos à assistance électrique, circulation hors des itinéraires adaptés, quads, motos, bivouacs et autres activités de pleine nature.
Je tiens à le préciser : nous ne sommes pas opposés par principe aux activités de plein air, ni à ceux qui souhaitent découvrir notre massif.
La randonnée, la découverte de la nature et les activités compatibles avec la vie forestière ont toute leur place dans le Vercors.

Mais nous devons aujourd'hui nous interroger sur les conséquences d'une fréquentation parfois insuffisamment encadrée.
Car la forêt n'est pas un terrain de jeu sans limites.
C'est un milieu vivant et fragile, dans lequel coexistent des activités économiques, des enjeux de biodiversité, des usages traditionnels et des espaces de tranquillité pour la faune.
Les travaux forestiers nécessitent des accès, des engins, des zones de chargement et des conditions de sécurité qui ne sont pas toujours compatibles avec une fréquentation sportive intense.
La circulation motorisée non autorisée, les dégradations, les nuisances sonores, les risques d'accident ou les comportements inadaptés peuvent porter atteinte à cet équilibre.
Certains pratiquants connaissent parfaitement les règles et font preuve d'un grand respect. Il ne s'agit donc pas de mettre tout le monde dans le même panier.
Mais nous devons reconnaître qu'une partie des nouveaux usages ne tient pas suffisamment compte de la propriété privée, des contraintes de l'exploitation forestière et de la fragilité des milieux naturels.
La forêt ne peut pas devenir un simple parc d'attractions dont chacun utiliserait les équipements sans se soucier de ceux qui en assument les charges et les responsabilités.
Nous devons retrouver un équilibre entre l'accueil du public et le respect de ceux qui font vivre la forêt.

4. Le respect de la propriété privée doit rester un principe fondamental

Cette évolution nous conduit à aborder une question particulièrement importante : celle des droits des propriétaires forestiers.
Les terrains privés ne sont pas des espaces sans propriétaire au seul motif qu'ils sont naturels, boisés ou accessibles par une piste.
Le fait qu'un propriétaire accepte depuis des années que des promeneurs traversent ou fréquentent sa forêt ne signifie pas qu'il renonce à ses droits.
L'ouverture traditionnelle de nos forêts a été rendue possible par la confiance et le sens des responsabilités des propriétaires.
Elle ne doit pas se transformer en une obligation toujours plus lourde, décidée sans concertation suffisante avec ceux qui en subiront les conséquences.
Les évolutions législatives récentes relatives à l'accès aux espaces de montagne et aux servitudes de passage appellent, à cet égard, toute notre vigilance. Les dispositions que nous évoquons concernant la loi du 18 août 2026 devront notamment être examinées avec précision, afin que leurs conséquences pour les propriétaires forestiers soient clairement établies.
Nous ne pouvons pas accepter que les intérêts économiques liés au développement touristique soient considérés comme prioritaires sans une véritable prise en compte des droits des propriétaires, des besoins de l'exploitation forestière et de la préservation de la biodiversité.
Le développement touristique ne peut pas se faire à n'importe quel prix.
Il doit être réfléchi, concerté et compatible avec la vie de nos territoires.
Nous demandons donc que les propriétaires forestiers soient associés aux décisions qui concernent leurs parcelles, leurs accès et leurs responsabilités.
On ne peut pas prétendre défendre la montagne tout en oubliant ceux qui en sont les propriétaires et qui en assurent la gestion au quotidien.

5. Une question de cohérence financière et de responsabilité

Je souhaite également attirer votre attention sur un autre sujet : celui du financement des activités de loisirs et du partage des responsabilités.

Nous constatons que certaines structures proposent des activités sportives encadrées et perçoivent, à ce titre, des recettes auprès de leurs adhérents ou de leurs clients.

Certaines bénéficient également de soutiens financiers publics, notamment de la part des collectivités territoriales et des intercommunalités.

Ces financements peuvent naturellement répondre à des objectifs d'intérêt général. Mais ils doivent s'accompagner d'une réflexion sur les charges réellement supportées par les propriétaires forestiers.

Car les collectivités financent leurs actions au moyen de ressources publiques auxquelles contribuent les habitants et les contribuables, parmi lesquels figurent également les propriétaires privés.

Dans le même temps, ces propriétaires continuent à supporter leurs impôts fonciers, les dépenses liées à leurs terrains et les contraintes de gestion de leurs forêts et pour l'ASA l'entretien des routes forestières.

Il serait donc légitime que les aides publiques accordées aux activités de pleine nature soient conditionnées à des engagements précis en matière de respect de l'environnement, des propriétés privées, de la sécurité et des règles d'accès.

Les structures qui organisent et commercialisent ces activités doivent aussi prendre toute leur part dans la prévention des risques, dans l'information des pratiquants mais aussi à l'entretien des routes

Il ne serait pas acceptable que des propriétaires supportent seuls les conséquences d'activités organisées ou encouragées par d'autres.

La question des assurances et de la responsabilité en cas d'accident doit également être examinée avec sérieux, en fonction des circonstances et des responsabilités de chacun.

Il est indispensable que les règles soient claires, que les risques soient correctement couverts et que les propriétaires ne se retrouvent pas exposés à des responsabilités qui ne leur incombent pas.

Nous demandons donc davantage de transparence, une meilleure répartition des charges et une véritable concertation entre les propriétaires, les organisateurs d'activités, les assureurs et les collectivités.

6. Quel avenir voulons-nous pour les forêts du Vercors ?

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de ces préoccupations, une question essentielle se pose : quel avenir voulons-nous pour nos forêts ?

Voulons-nous conserver une forêt vivante, entretenue, productive et respectueuse de la biodiversité ?

Voulons-nous continuer à permettre aux propriétaires de mobiliser le bois, de valoriser cette ressource locale et de transmettre leur patrimoine aux générations futures ?

Voulons-nous maintenir un équilibre entre la production forestière, la protection de la nature et les activités de loisirs ?

Pour ma part, je suis convaincu que ces objectifs peuvent parfaitement coexister, à condition que chacun respecte sa place et ses obligations.

Une forêt entretenue et gérée durablement n'est pas l'ennemie de la biodiversité. Une exploitation forestière responsable n'est pas incompatible avec la protection de la nature. Et l'accueil du public n'exige pas que les droits des propriétaires soient effacés.
Nous devons au contraire rechercher des solutions concrètes.
Cela suppose notamment de renforcer le dialogue avec les collectivités, de sensibiliser les pratiquants, de mieux encadrer les activités les plus susceptibles de provoquer des dommages et de veiller à ce que les décisions publiques prennent en compte la réalité du terrain.
Cela suppose aussi de rappeler que les routes et pistes forestières ont été créées d'abord pour répondre aux besoins de la forêt et de son exploitation.
Leur utilisation doit tenir compte de cette vocation, des règles applicables et des conditions de sécurité.
Nous devons continuer à défendre une gestion forestière durable, permettant à la fois de produire du bois, de préserver les milieux naturels et de maintenir l'activité économique dans nos communes.
Enfin le réchauffement climatique va nous impacter de plus dans le VERCORS. Regardons de plus près ce qui s'est passé cette année dans la drome. Il faudra penser de plus en plus aux risques incendies et il s'agit bien là d'un risque a dimension nationale.

7. L'ASA du Vercors doit continuer à faire entendre sa voix
Notre association a été créée pour répondre à une difficulté concrète : permettre l'accès aux forêts dans un massif où le relief rend l'exploitation particulièrement complexe.
Depuis 1982, elle a démontré son utilité. Les 71 kilomètres de routes et de pistes réalisés en sont la preuve.
Mais notre responsabilité ne s'arrête pas à l'entretien des infrastructures.
Nous devons également faire entendre la voix des propriétaires forestiers lorsque leurs droits, leurs intérêts légitimes ou l'avenir de la gestion forestière sont en jeu.
Il ne s'agit ni de fermer nos forêts, ni de nous opposer systématiquement aux activités touristiques et sportives.
Il s'agit de rappeler quelques principes simples :
- Le respect de la propriété privée doit être garanti.
- Les activités de loisirs doivent être compatibles avec l'exploitation forestière et la protection de la biodiversité.
- Les organisateurs d'activités doivent assumer leurs obligations en matière d'information, de prévention et de sécurité.
- Les financements publics doivent encourager des pratiques responsables et tenir compte des contraintes supportées par les propriétaires.
- Les décisions qui concernent nos forêts doivent être prises en concertation avec ceux qui les possèdent et les gèrent.
Ces principes ne sont pas des exigences excessives. Ils constituent les conditions d'un partage durable et équitable de notre territoire.
Nous devons également rester unis. Les propriétaires forestiers, qu'ils possèdent de petites parcelles ou des surfaces plus importantes, partagent souvent les mêmes préoccupations.

C'est en nous rassemblant, en dialoguant avec les élus et en portant des propositions précises que nous pourrons préserver nos droits et construire des solutions équilibrées.

Conclusion

Mesdames et Messieurs,
Je voudrais terminer en revenant à l'essentiel.
La forêt du Vercors est un patrimoine exceptionnel. Elle est le fruit du travail de générations de propriétaires, de forestiers et d'habitants qui ont su tirer parti de ses ressources tout en la transmettant à leurs successeurs.
Notre devoir est de poursuivre cette œuvre.
Nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants puissent continuer à profiter de nos forêts, à s'y promener, à y découvrir la richesse de la nature et à en apprécier la beauté.
Mais nous voulons également que les propriétaires puissent continuer à gérer leurs parcelles, à exploiter leurs bois dans des conditions acceptables et à transmettre leur patrimoine sans être confrontés à des contraintes toujours plus importantes et insuffisamment concertées.
L'accès à la nature est une chance. Le respect de la propriété privée est un droit. La préservation de la forêt est une responsabilité collective. Ces trois exigences doivent avancer ensemble.
Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué, depuis la création de l'ASA en 1982, à la réalisation et à l'entretien de nos routes et pistes forestières.
Je pense à nos prédécesseurs, à Philippe PIONE, à Susette PEROUFE, aux membres successifs de l'association, aux propriétaires adhérents, aux élus et à tous ceux qui ont permis à ce projet collectif de se développer.
Je remercie également celles et ceux qui ont décidé avec moi de poursuivre aujourd'hui cet engagement malgré les difficultés rencontrées dernièrement, avec une gouvernance responsable et en impliquant tous les acteurs économiques.
Continuons à défendre une forêt vivante, une exploitation forestière responsable, une montagne respectée et des propriétaires reconnus dans leurs droits.
Continuons à faire vivre l'ASA du Vercors avec détermination, bon sens et esprit de responsabilité.
Car défendre les propriétaires forestiers, ce n'est pas défendre un intérêt particulier contre l'intérêt général. C'est défendre les conditions indispensables à la pérennité de nos forêts et à l'avenir de nos territoires ruraux.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement.